



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 20

Question écrite n° 2169

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'intérêt et l'urgence de l'aménagement de la RN 20, entre Tarascon-sur-Ariège et Ax-les-Thermes. Il lui rappelle que cette liaison entre Toulouse et Barcelone a été classée itinéraire E 9 et que des travaux importants y ont été engagés : tunnel de Cadi, autoroute Terrassa-Manresa en Espagne en 1987, en France tunnel du Puymorens en 1994, tunnel de Foix en 2001, 2 x 2 voies entre Pamiers et Tarascon, autoroute Villefranche en 2002. Le présent contrat de plan prévoit trois opérations importantes : déviation d'Ax-les-Thermes, de Sinsat et début de la déviation de Tarascon. Il lui fait remarquer que l'étude de l'ensemble des itinéraires entre Tarascon et Ax-les-Thermes est aujourd'hui déclarée d'utilité publique et que les travaux afférents à l'ensemble de ces projets sont très avancés ; il en est de même pour la déviation de Mérens-les-Vals. Compte tenu de l'importance et de la vocation européenne de cet itinéraire, d'une part, des problèmes de sécurité engendrés par la traversée de ces communes par la nationale 20, d'autre part, et enfin des perturbations causées à toutes les activités économiques et touristiques par les difficultés de circulation, il lui demande de mettre tout en oeuvre pour que cet aménagement puisse être accéléré en 2003 comme cela était envisagé.

Texte de la réponse

La RN 20, dans sa section comprise entre Tarascon-sur-Ariège et Ax-les-Thermes, constitue l'une des sections de l'itinéraire européen E9 qui relie Toulouse à Barcelone. L'Etat a consenti, depuis de nombreuses années, un effort tout particulier pour l'aménagement de cet axe. Ainsi, l'autoroute A.66 entre Villefranche-de-Lauragais et Pamiers a été mise en service en avril 2002 et, hormis la déviation de Foix dont le tunnel et le viaduc de franchissement de l'Ariège sont aménagés à deux voies, la section comprise entre Pamiers et Tarascon-sur-Ariège a été aménagée en totalité à deux fois deux voies. Cet effort se poursuit aujourd'hui sur la section Tarascon - Ax-les-Thermes dont l'aménagement à deux fois deux voies, à l'exception de la déviation d'Ax-les-Thermes, permettra d'achever le désenclavement de la vallée de l'Ariège, en améliorant significativement les conditions de circulation. Compte tenu de son coût important, près de 200 MEUR, sa réalisation devra être répartie sur plusieurs contrats de plan. Une enveloppe d'environ 60 MEUR est d'ores et déjà prévue au contrat de plan entre l'Etat et la région Midi-Pyrénées pour la période 2000-2006. Celle-ci est destinée à réaliser les déviations d'Ax-les-Thermes et de Sinsat et une première tranche de travaux de la déviation de Tarascon. Les études des déviations d'Ax-les-Thermes et de Sinsat sont largement avancées. Les acquisitions foncières de la déviation d'Ax-les-Thermes ont été engagées en 2001 et les travaux devraient débuter à partir de 2003. Les contrats de plan feront l'objet d'un bilan d'exécution à mi-parcours pour permettre les ajustements nécessaires dans les trois dernières années de leur mise en oeuvre en tenant compte de l'état d'avancement des opérations. Dans le cadre des négociations qui interviendront lors de la mise à jour des contrats de plan en 2003, les aménagements prévus dans le département de l'Ariège, notamment ceux de la RN 20, feront l'objet d'un examen attentif.

Données clés

Auteur : [M. Augustin Bonrepaux](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2169

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2971

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1046